

Mémoire à l'OCPM : La première étape pour améliorer la cohabitation sociale est de prévenir l'itinérance

Mesdames, Monsieur,

L'objectif de cette consultation est clair : identifier des moyens d'améliorer la cohabitation sociale entre les personnes en situation d'itinérance et celles qui ne le sont pas.

Il est évident que la sécurité et le bien-être de tous les citoyens montréalais sont essentiels. Mais nous devons aussi reconnaître que, malgré nos bonnes intentions, chercher simplement à ajuster l'ampleur des mesures pour apaiser les tensions de cohabitation sociale revient à poser un pansement sur une plaie ouverte : cela ralentira l'hémorragie, mais ne résoudra pas le problème en profondeur.

Bien que la lutte contre l'itinérance soit avant tout une responsabilité provinciale, la Ville de Montréal a les moyens d'agir concrètement. Elle peut non seulement réduire les tensions actuelles, mais surtout, prévenir l'itinérance en protégeant ses citoyens les plus vulnérables.

Voici quelques recommandations pour y parvenir :

1. **Faciliter le développement de logements à but non lucratif.** Par exemple, la Ville pourrait garantir, auprès des banques, les dettes contractées par les organismes pour des acquisitions immobilières. Drummondville le fait déjà avec succès via son Office d'habitation (voir annexe 1). Pourquoi pas Montréal ?
2. **Soutenir et promouvoir le registre des loyers.** Montréal finance déjà l'initiative de Vivre en Ville. Il faut maintenant aller plus loin : encourager son adoption par l'Union des municipalités du Québec et plaider pour que le gouvernement le rende obligatoire dans toute la province. Ce registre permettrait aux locataires d'avoir une meilleure visibilité sur les loyers pratiqués et réduirait la spéculation immobilière.
3. **Lancer une campagne de sensibilisation grand public.** Aujourd'hui, on observe une fracture sociale croissante à Montréal. Gentrification, pression immobilière, compétition pour l'espace : ces dynamiques renforcent la désolidarisation entre les citoyens. Une campagne de communication axée sur la compréhension des traumatismes liés à l'itinérance et sur la valorisation du vivre-ensemble est essentielle.

- 4. Mettre en place une banque de loyer inspirée du modèle de Toronto.** Une aide financière ponctuelle peut faire toute la différence pour éviter une éviction. *En Colombie Britannique, un programme provincial de ce type et avec un investissement de 1.9M \$ a permis aux locataires d'économiser 16,1 M\$ (sur les frais occasionnés par les augmentations de loyer, les déménagements, le stockage et la perte de biens), tandis que le gouvernement à éviter des dépenses publiques massives en santé, en services sociaux et en hébergement d'urgence à l'ordre de 11,4 M\$. Cela représente une économie estimée à 27,5 millions de dollars pour 1 131 locataires et pour l'État. Voir annexe 2.*

Montréal et la province pourrait réaliser des économies similaires tout en préservant la stabilité résidentielle de milliers de personnes.

- 5. Déclarer l'état d'urgence en matière d'itinérance.** Edmonton, Toronto et Hamilton l'ont fait. Cette déclaration symbolique permettrait à Montréal de rallier ses citoyens et de faire pression sur le gouvernement du Québec pour obtenir un financement d'urgence afin de mobiliser plus de ressources.

En conclusion

L'itinérance ne touche pas seulement les personnes vivant dans la rue. Elle menace également les familles qui vivent d'une paie à l'autre, les personnes âgées fragilisées par l'augmentation du coût de la vie, les jeunes sortant des centres jeunesse sans filet de sécurité, pour n'en nommer que quelques-uns.

Personne n'est à l'abri d'un accident de vie : une perte d'emploi, une maladie, une hausse de loyer imprévue. Or, il coûte bien moins cher de prévenir l'itinérance que de la gérer une fois qu'elle est installée. Chaque dollar investi dans la prévention permet d'en économiser plusieurs en services d'urgence, en santé et en intervention policière.

La bonne nouvelle, c'est que les mentalités évoluent. De plus en plus de décideurs reconnaissent que la prévention est la clé. C'est la mission du Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance : faire de la prévention une priorité provinciale. Nous rassemblons des personnes ayant une expérience de l'itinérance, des chercheurs, des organismes communautaires et des acteurs publics. Ensemble, nous analysons les trajectoires menant à l'itinérance et nous codéveloppons des politiques et des réformes pour l'empêcher.

Nous vous invitons à nous suivre sur www.cqpi.ca, à vous inscrire à notre infolettre et à vous impliquer. Nous avons des solutions.

Ne laissons personne se retrouver à la rue. Agissons maintenant, avant que l'itinérance ne commence.

--

Art Campbell (il/he)

Directeur, Le Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance

Director, The Quebec Homelessness Prevention Collaborative

Courriel : acampbell@cqi.ca

181, Rue Saint Antoine Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1X8 (Métro Place d'Armes)

Annexe 1 : [2024-11-28 DÉMARCHANDISATION DE L'HABITATION.pdf](#)

Annexe 2 : <https://bcrcntbank.ca/news/eviction-prevention-report/>